



LANQUAIS



VARENNES



ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAUX USEES

Mise en place de l'assainissement collectif (collecte et traitement) des communes de Lanquais et Varennes – Travaux de renouvellement pluvial et AEP en concomitance

Réunion publique d'information de la commune de LANQUAIS

- > PRESENTATION DES DIFFERENTS INTERVENANTS

- > CHRONOLOGIE DE L'OPERATION

- > CONTEXTE

- > PRESENTATION DU PROJET

- > ELEMENTS ECONOMIQUES

- > CONDITIONS D'EXECUTIONS

- > PLANNING PREVISIONNEL

> Maitres d'Ouvrages :

- > Assainissement : Communauté des Communes Bastides Dordogne Périgord
- > Eau Potable : Régie des Eaux de Dordogne
- > Eau pluviale : Commune de LANQUAIS

> Organismes Financeurs :

- > Agence de l'eau Adour Garonne
- > Conseil départemental de la Dordogne

> Assistance à Maitrise d'Ouvrage : ATD24

> Maitrise d'Œuvre : ADVICE INGENIERIE

> Entreprises :

> LOT 1 : STATION D'EPURATION : ABTP BIARD / SOC

 **ABTP BIARD**

 **SOC**

> LOT 2 : RESEAUX LANQUAIS : ABTP BIARD / EUROVIA

 **ABTP BIARD**


EUROVIA

> LOT 3 : RESEAUX VARENNES : ETR / MONTASTIER



> LOT 4 : POSTES DE REFOULEMENTS : OPURE



> TESTS PREALABLES A RECEPTION : En cours de consultation

> Autres intervenants :

> Levés topographiques : GEOVAL



> Etude géotechnique : ALIOS



> Dossier réglementaire : EURL MARSAC BERNEDE

2008

Zonage assainissement

2011

Etudes de faisabilité

2016

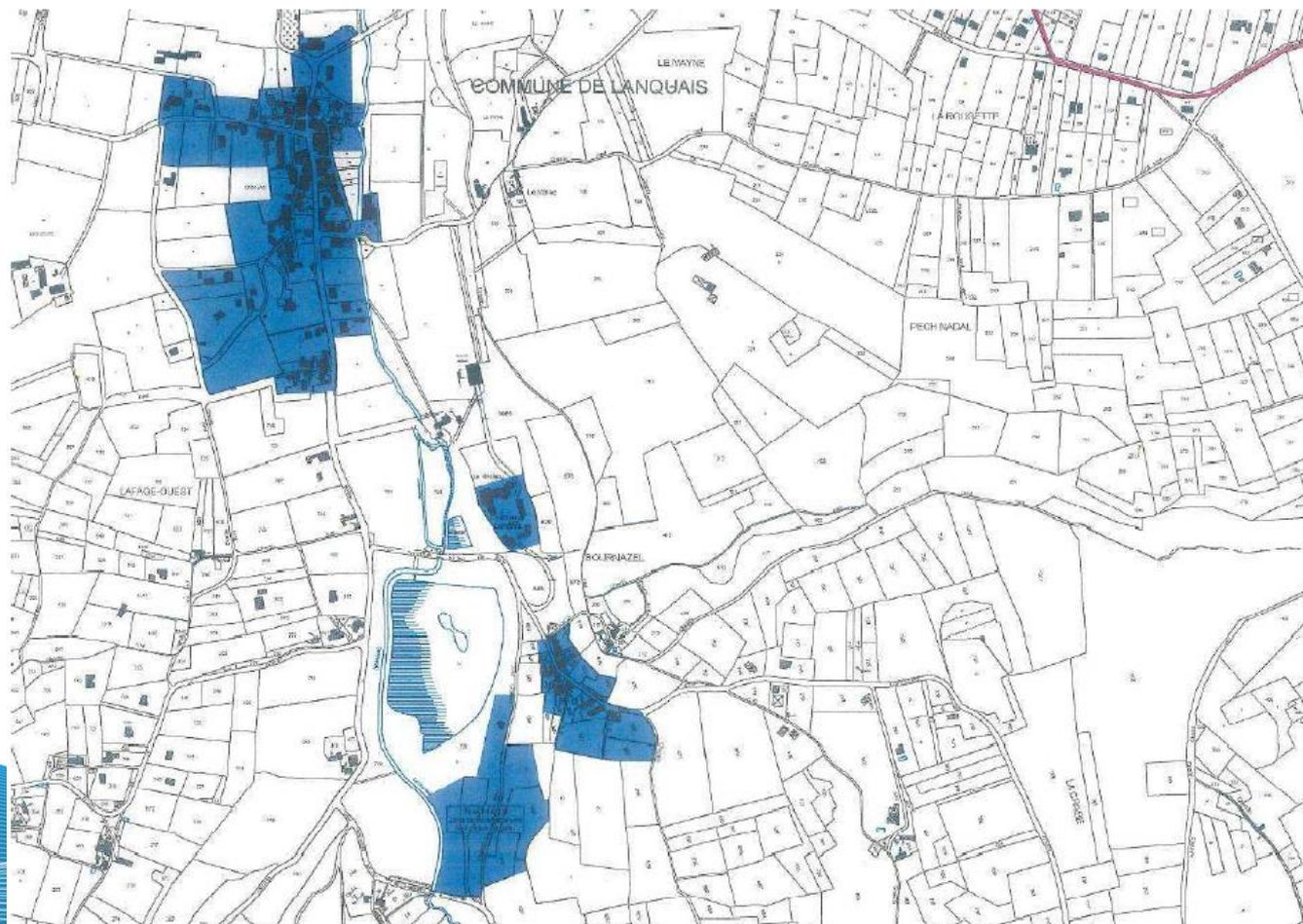
Prise de compétence assainissement CDC Bastides Dordogne Périgord

2018

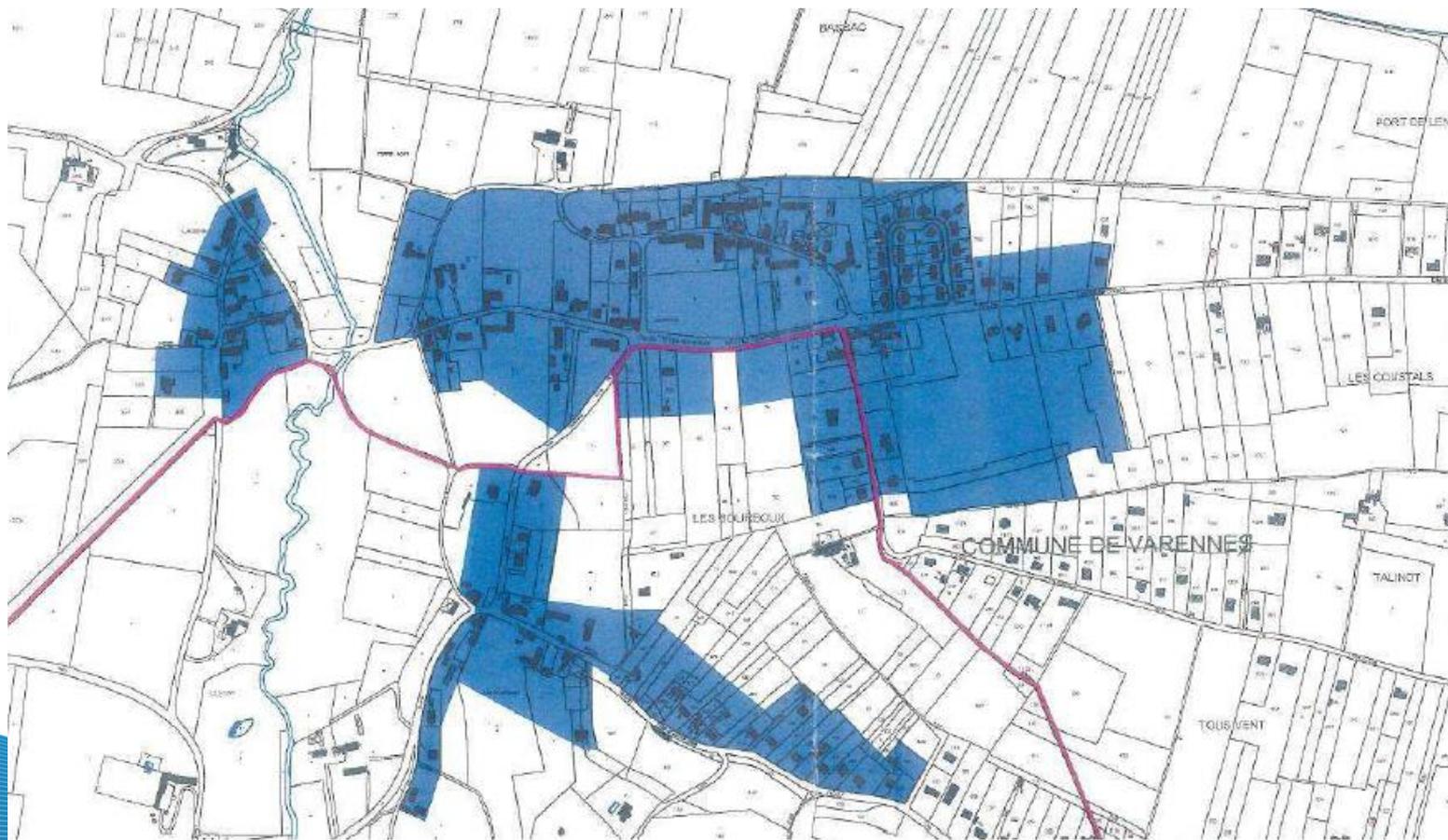
Lancement des études pour la réalisation de l'assainissement

> **ZONAGE** : Code général des collectivités territoriales article L 2224-10

- Plan de zonage approuvé suite à sa mise en enquête publique en 2009



> **ZONAGE :**



> Code de l'environnement :

- Arrêté préfectoral du 23 Avril 2021



Direction départementale
des territoires

Arrêté préfectoral n°DDT/SEER/GRE/2021-006
Portant prescriptions spécifiques au titre de l'article L.214-3
du Code de l'environnement concernant
le système d'assainissement des eaux usées de Varennes et Lanquais
Commune de Varennes

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

Vu les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement, reçu le 12 octobre 2020 et enregistré sous le n° 24-2020-00213 et relatif au système d'assainissement de Varennes et Lanquais d'une capacité de 500 Equivalent-Habitants (EH) ;

Vu le dossier des pièces présentées à l'appui du dit projet ;

Vu les observations de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord au projet d'arrêté portant les prescriptions spécifiques en date du 15 mars 2021, avis sollicité en date du 02 mars 2021 ;

CONSIDERANT l'activité nautique à l'aval immédiat du point de rejet de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'imposer des prescriptions particulières à l'opération projetée, visant à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du Code de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Dordogne ;

> Commune de VARENNES :

- Projet mutualisé sur Lanquais & Varennes
- Pas de système d'assainissement collectif actuellement
- Secteur concerné par le projet
 - Bourg de Lanquais
 - Les Bourboux

Réseau de collecte PVC DN 160 CR16	2221 ml
------------------------------------	---------

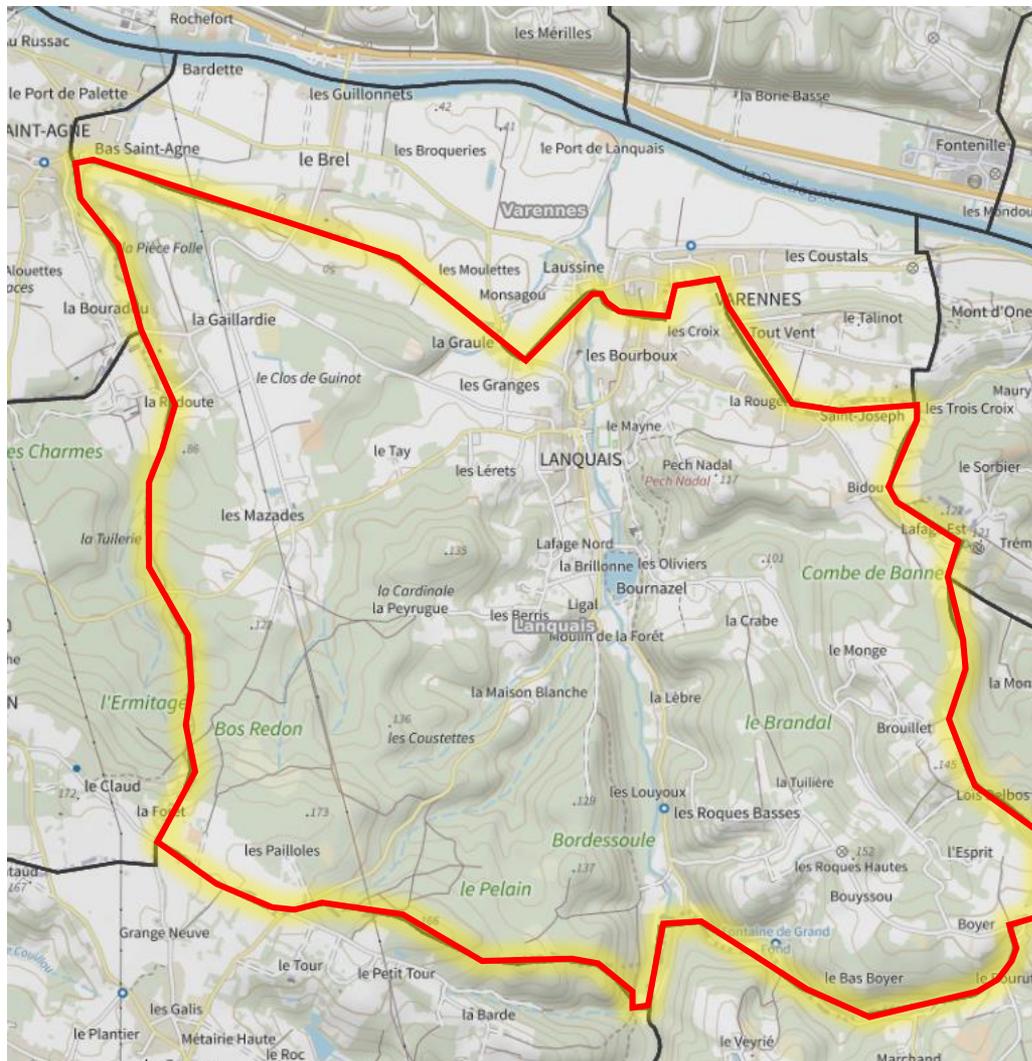
Réseau de collecte PVC DN 125 CR16	487 ml
------------------------------------	--------

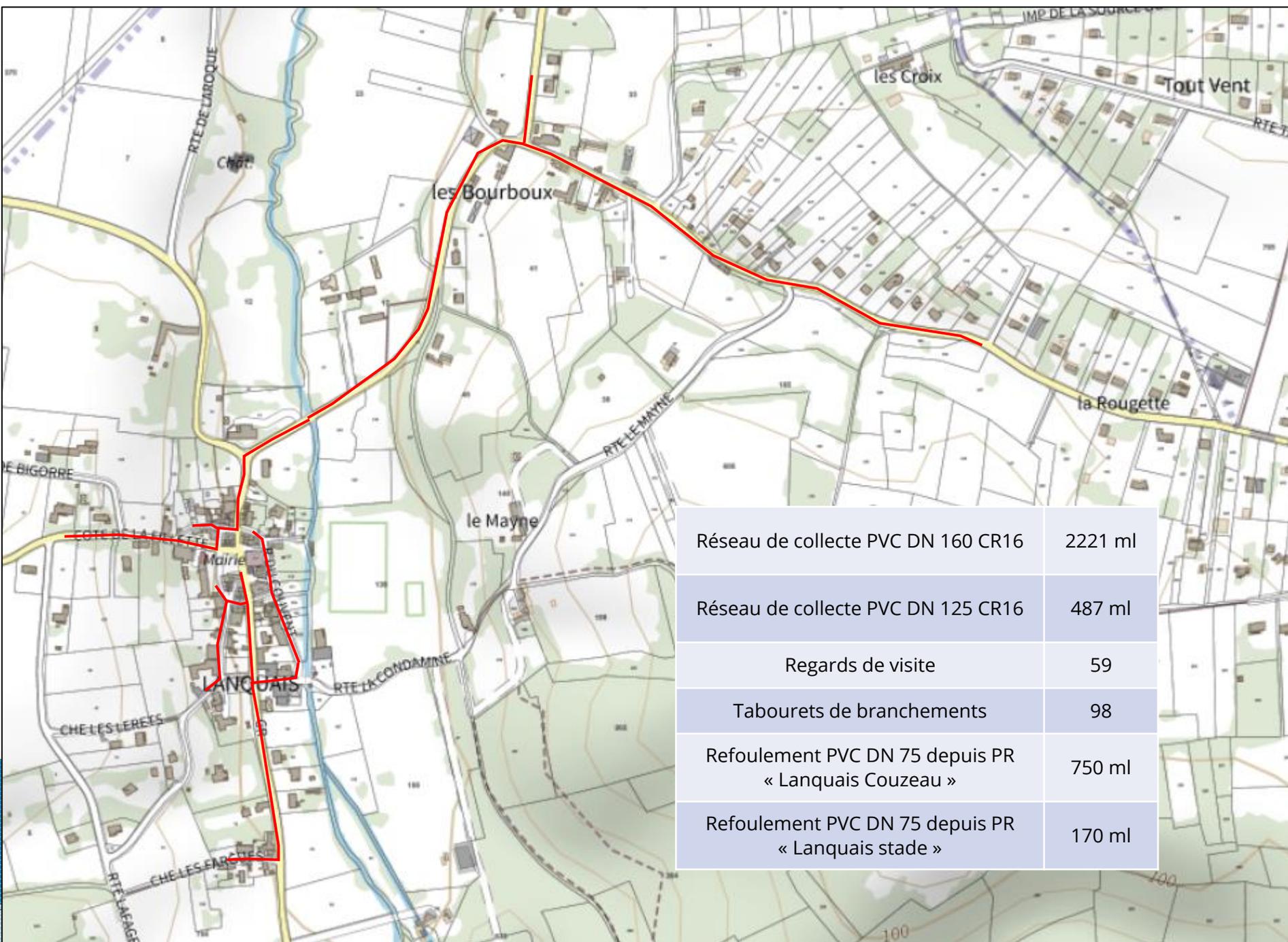
Regards de visite	59
-------------------	----

Tabourets de branchements	98
---------------------------	----

Refoulement PVC DN 75 depuis PR « Lanquais Couzeau »	750 ml
---	--------

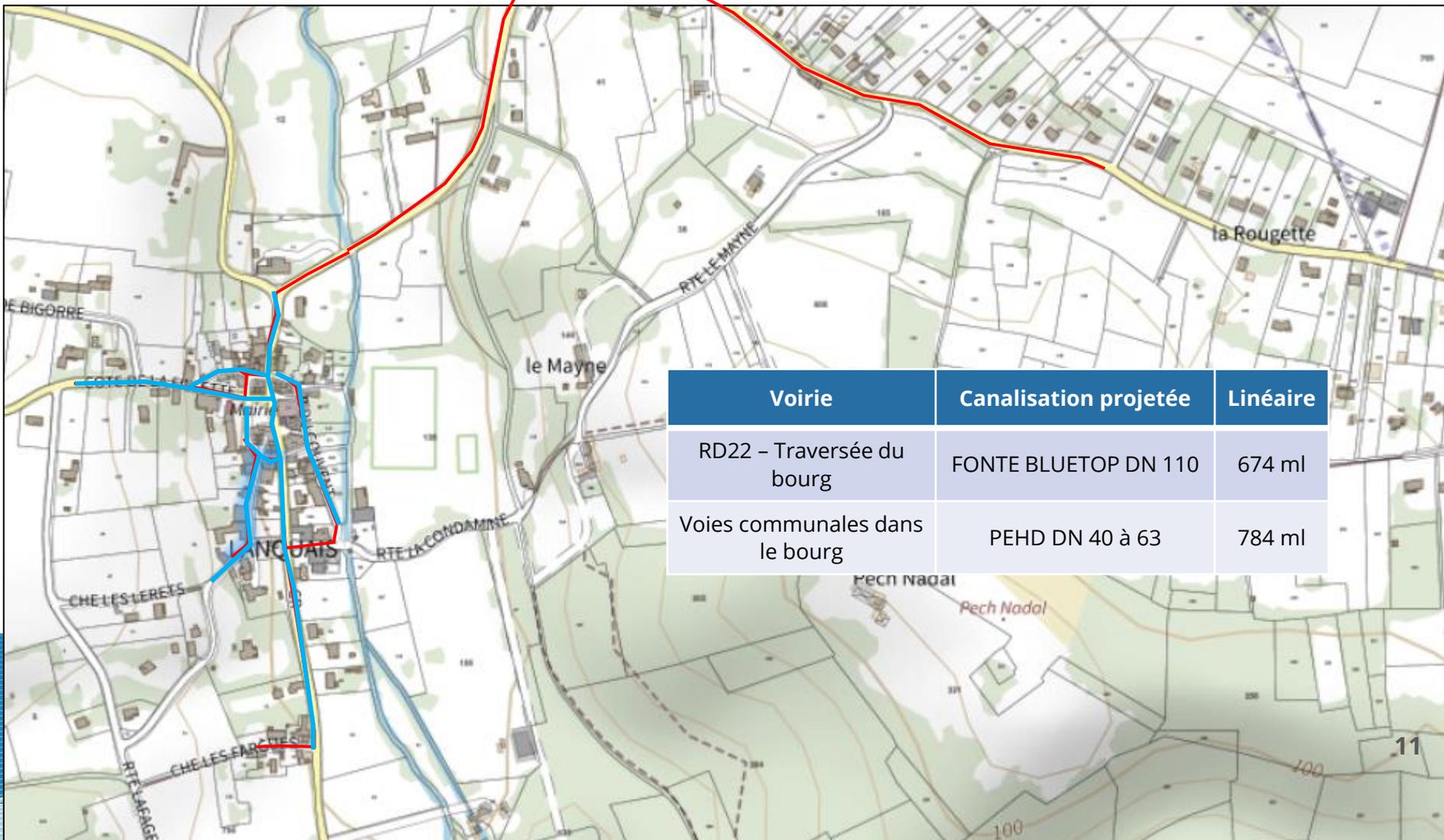
Refoulement PVC DN 75 depuis PR « Lanquais stade »	170 ml
---	--------



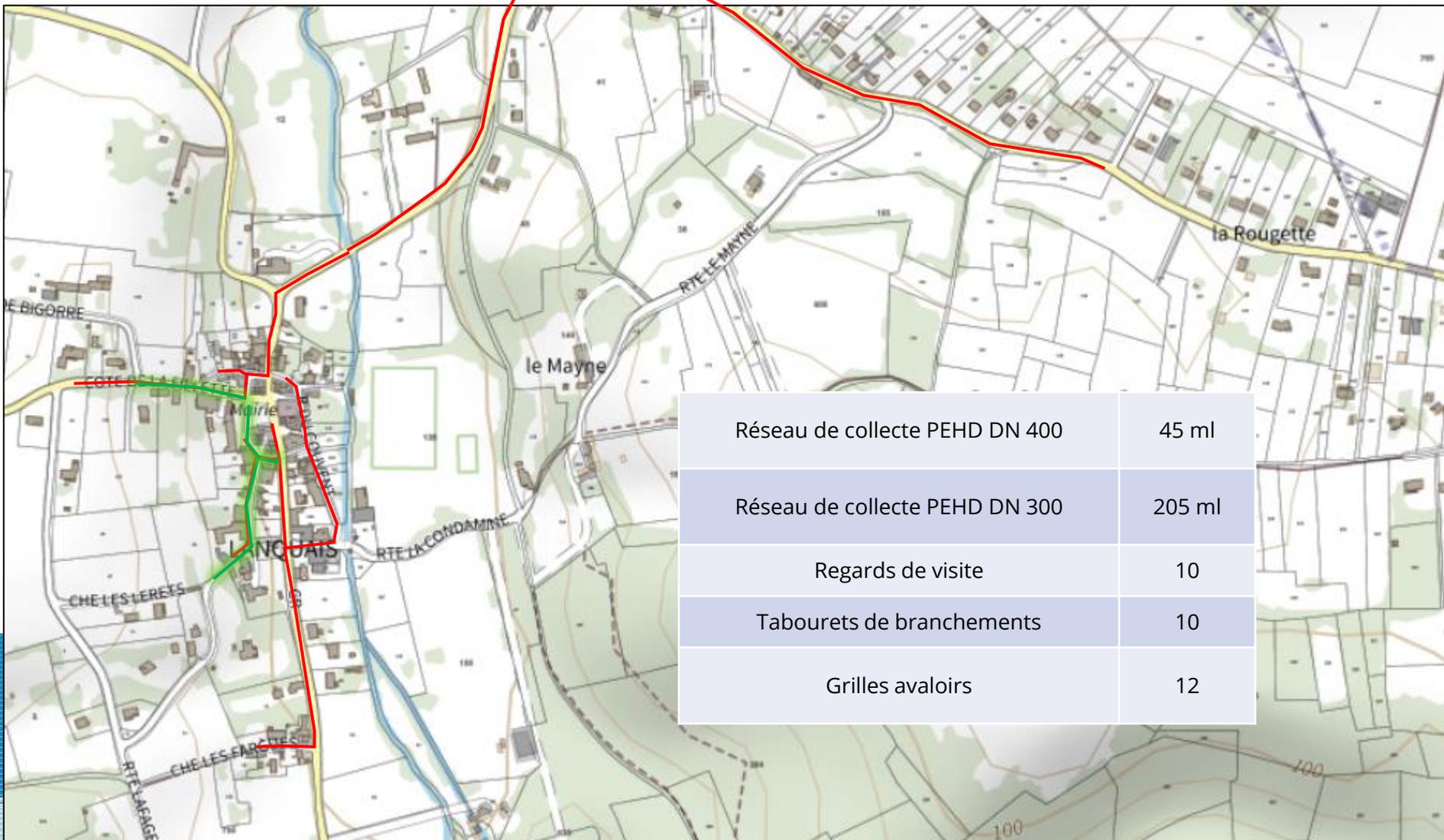


Réseau de collecte PVC DN 160 CR16	2221 ml
Réseau de collecte PVC DN 125 CR16	487 ml
Regards de visite	59
Tabourets de branchements	98
Réfoulement PVC DN 75 depuis PR « Lanquais Couzeau »	750 ml
Réfoulement PVC DN 75 depuis PR « Lanquais stade »	170 ml

> Commune de LANQUAIS : *Renouvellement Eau potable*



> Commune de LANQUAIS : *Pluvial*



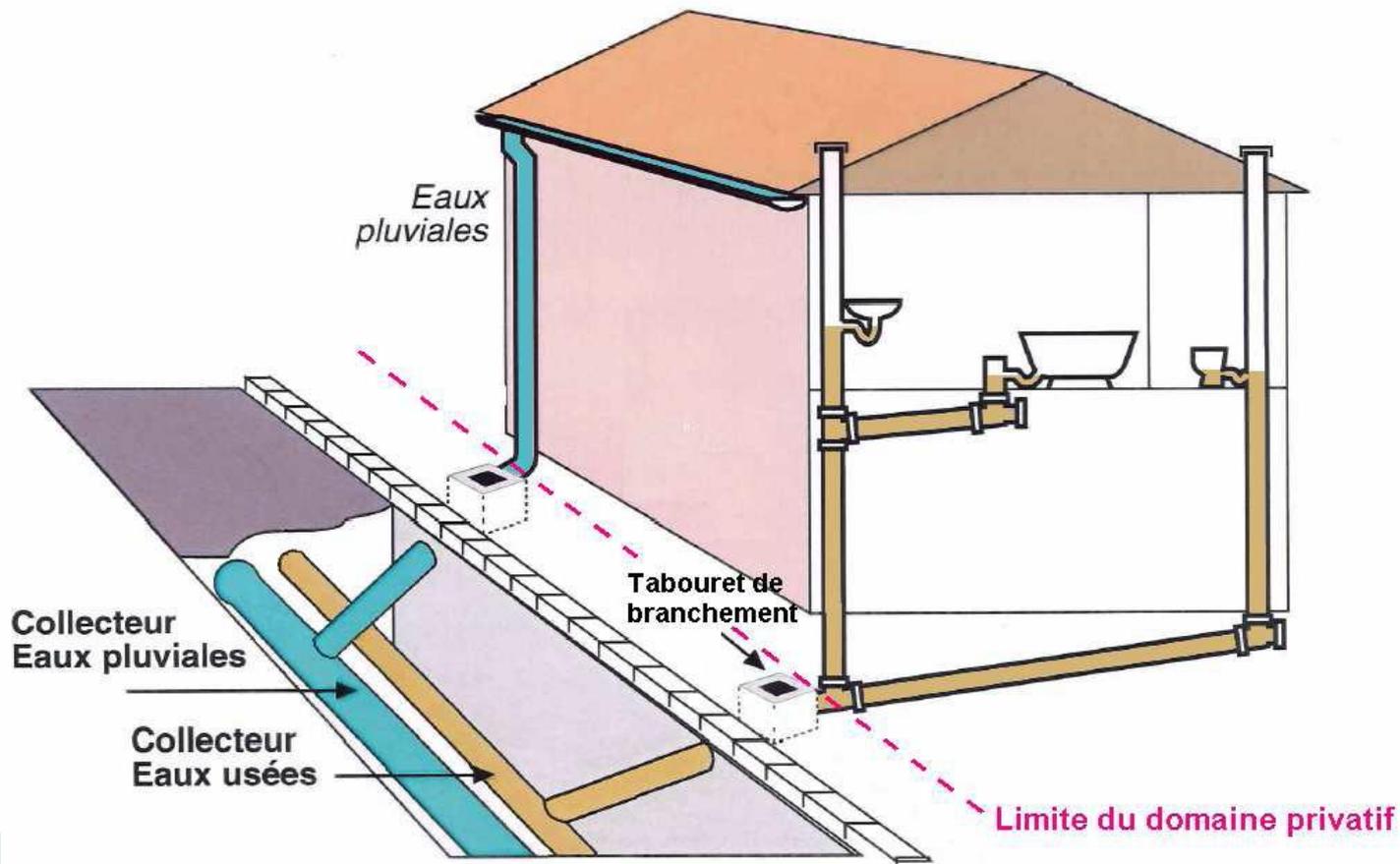
> Commune de LANQUAIS : RESEAUX

- Réseau de type séparatif
 - Eaux pluviales et eaux usées séparées
- Boite de branchement en limite de propriété
- Branchement particulier permet le raccordement de chaque abonné, il comprend
 - Une culotte de branchement
 - Une canalisation de branchements
 - Une boite de branchement à passage direct



- L'abonné devra s'y raccorder après avoir court-circuité sa fosse septique dans un délais de deux ans après la fin des travaux (conformément à l'article L 33 du Code de la Santé Publique)

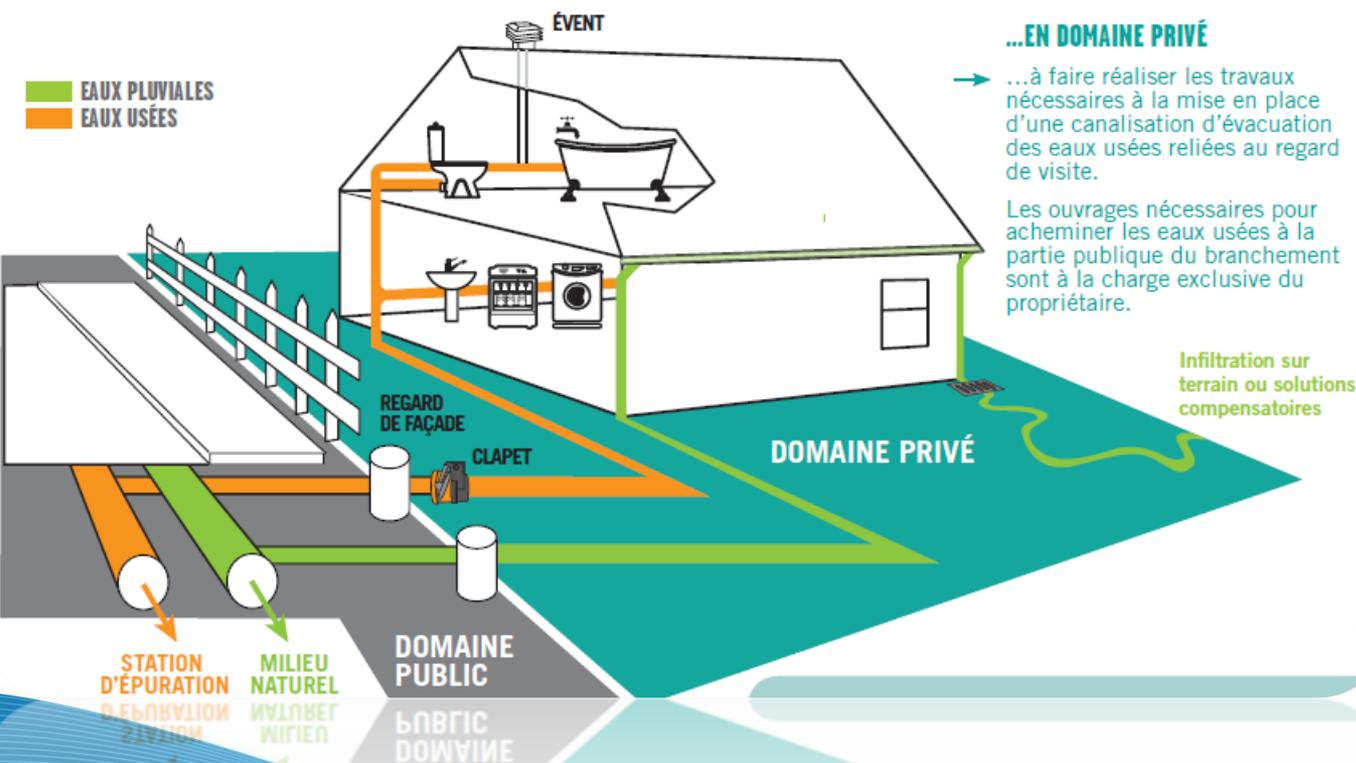
> Commune de LANQUAIS : RESEAUX



> Commune de LANQUAIS : RESEAUX

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'EAUX USÉES

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USÉES CONSISTE...



...EN DOMAINE PRIVÉ

→ ...à faire réaliser les travaux nécessaires à la mise en place d'une canalisation d'évacuation des eaux usées reliées au regard de visite.

Les ouvrages nécessaires pour acheminer les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive du propriétaire.

En domaine privé, vous pouvez guider l'entreprise ou le plombier qui réalisera le raccordement de votre installation sur le réseau public. Rappelez-lui la réglementation sur la conception des installations et en particulier que :

- Les eaux usées et les eaux pluviales sont scrupuleusement séparées sur la parcelle quel que soit le type de réseau sous domaine public,
- La mise en place d'un dispositif anti-retour (clapet) sur la canalisation d'eaux usées est conseillé,
- Les canalisations doivent être assemblées à l'aide de joints étanches capables de résister à une pression d'un bar,
- Une colonne de ventilation sur les réseaux d'eaux usées est obligatoire afin d'éviter les mauvaises odeurs (évent),
- Un dispositif de visite doit être prévu à tout changement de direction,
- Un siphon doit être installé à chaque dispositif d'évacuation pour éviter les reflux et les odeurs.

> **Commune de LANQUAIS : RESEAUX ASSAINISSEMENT**

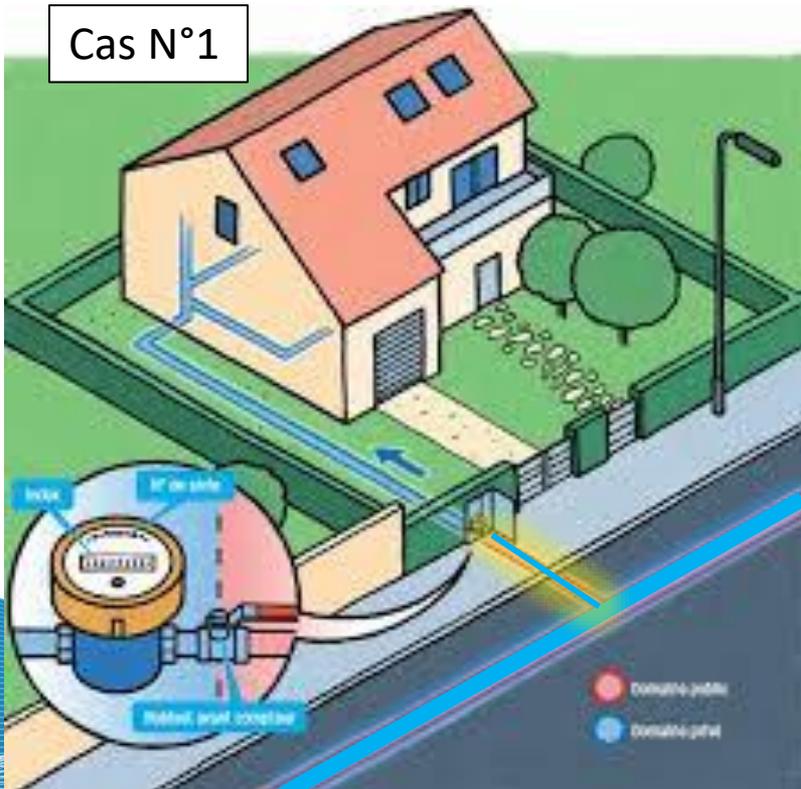


> **Commune de LANQUAIS : RESEAUX EAU POTABLE**

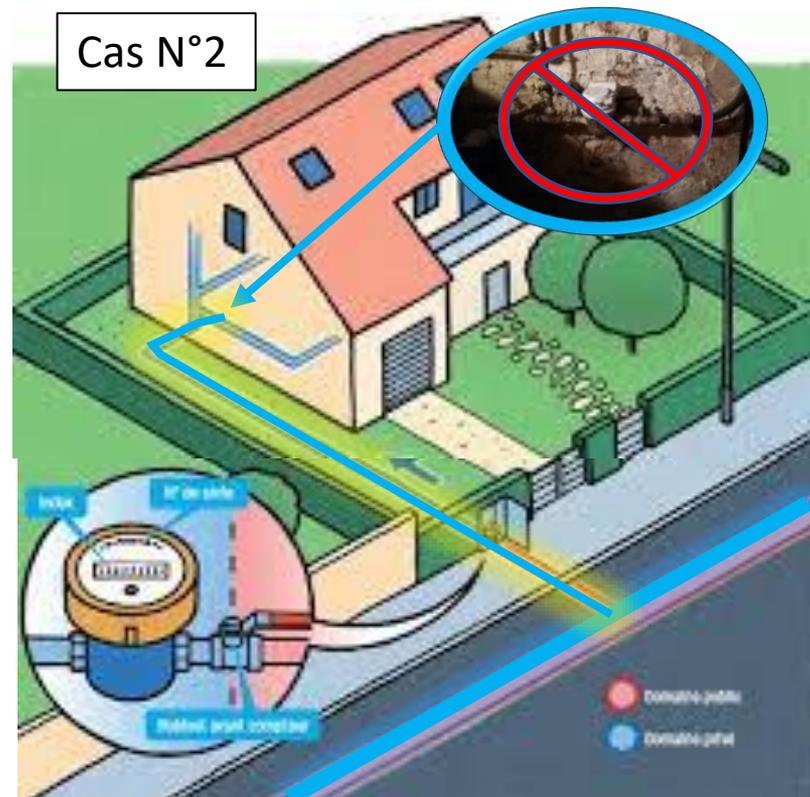
> La pose de la canalisation d'eau potable sera réalisée en tranchée commune avec l'assainissement

> Les branchements éloignés du domaine public seront repris depuis le compteur actuel et sortie en limite de domaine public

Cas N°1



Cas N°2



> Commune de LANQUAIS : RESEAUX EAU POTABLE

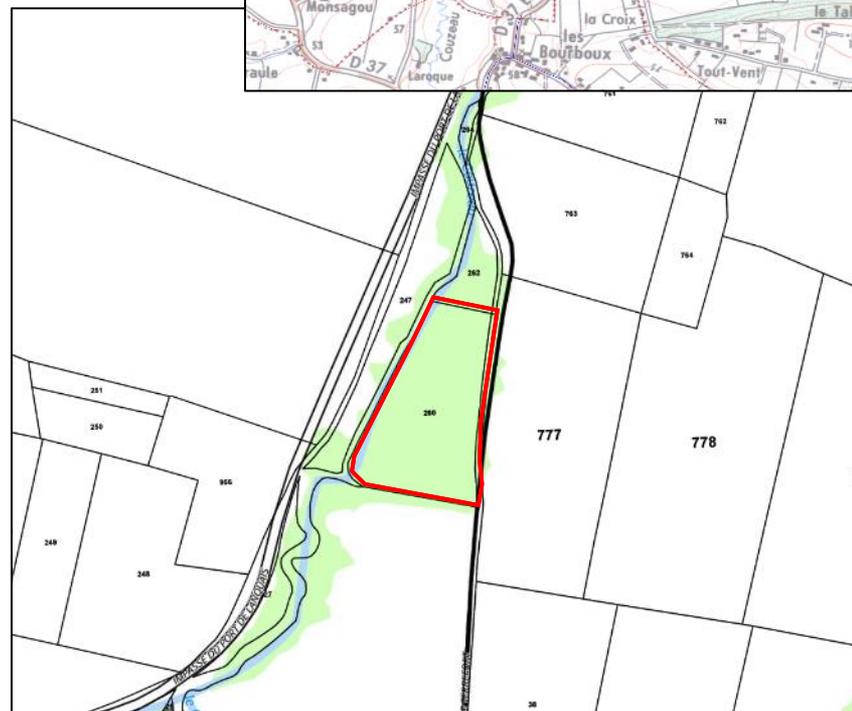


> Commune de LANQUAIS : POSTE DE REFOULEMENT



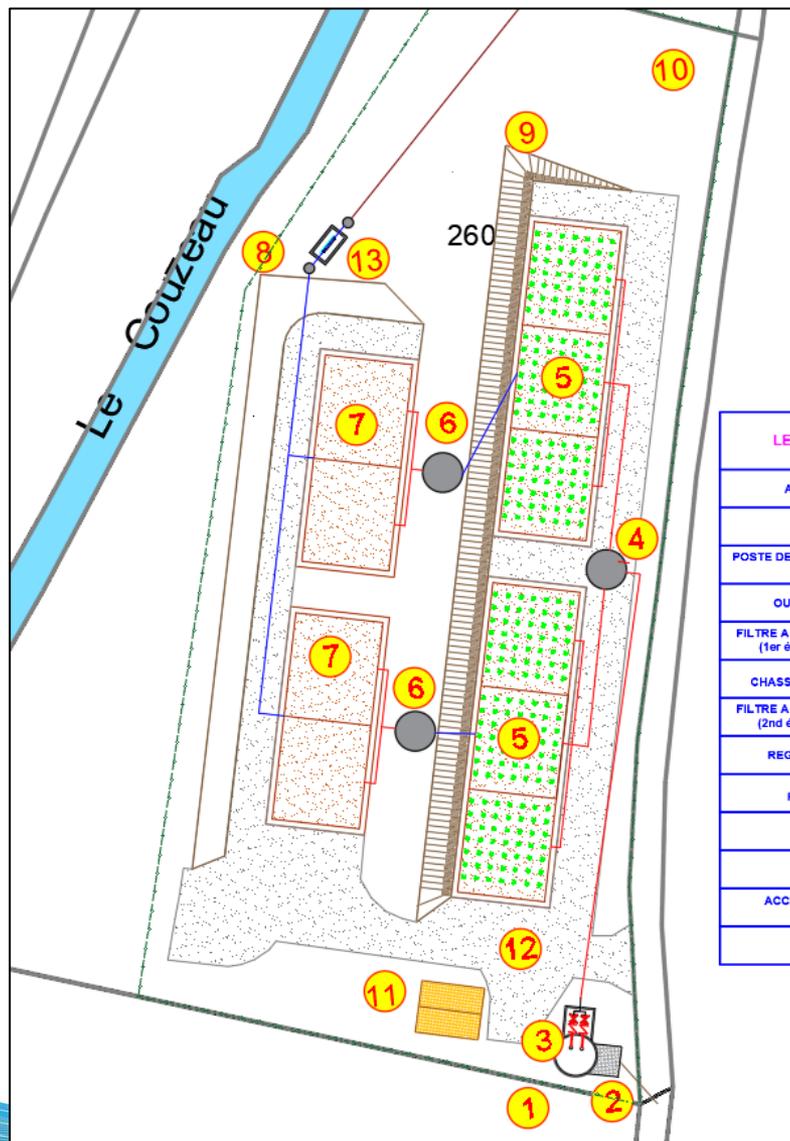
> STATION D'EPURATION

CAPACITE	500 EH
FILIERE	Filtre à sable planté de roseaux à écoulement vertical à 2 étages de traitement
REJET	Dordogne





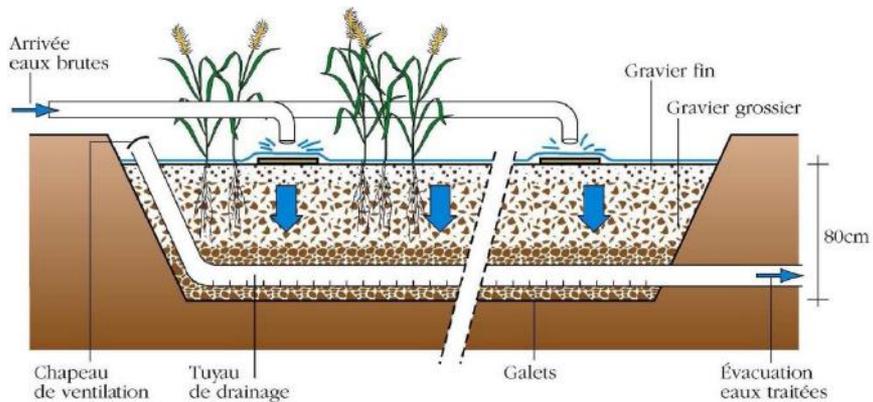
> STATION D'EPURATION



LEGENDE DE LA STATION D'EPURATION

ARRIVEE EAUX BRUTES	1
DEGRILLEUR	2
POSTE DE REFOULEMENT ALIMENTATION (1er étage)	3
OUVRAGE DE REPARTITION	4
FILTRE A SABLE PLANTES DE ROSEAUX (1er étage - 3 casiers hydraulique)	5
CHASSE HYDRAULIQUE (2nd étage)	6
FILTRE A SABLE PLANTES DE ROSEAUX (2nd étage - 2 casiers hydraulique)	7
REGARDS REJET DORDOGNE	8
REJET EN DORDOGNE	9
CLOTURES	10
LOCAL TECHNIQUE	11
ACCES AVEC PLATEFORME DE STATIONNEMENT	12
TRAITEMENT U.V.	13

> STATION D'EPURATION



> EAU POTABLE

> *Enveloppe financière : 522 000 € Lanquais + Varennes*

> 308 000 € LANQUAIS

		ENVELOPPE FINANCIERE	SUBVENTIONS ATTRIBUEES	
			AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	TOTAL AGENCE DE L'EAU AG
RESEAU	TAUX	522 000 €	96 373 €	425 627 €
	MONTANT			
TOTAL		522 000 €		425 627 €

> **PLUVIAL**

- > *Enveloppe financière : 170 660 €*
 - > *Financement Commune de Lanquais*
 - > *Demande Conseil Départemental*
 - > *Demande DETR (Etat)*

> ASSAINISSEMENT

		ENVELOPPE FINANCIERE	SUBVENTIONS ATTRIBUEES				TOTAL AGENCE DE L'EAU AG
			CONSEIL GENERAL DORDOGNE	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	ETAT (DGE)	TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL 24	
RESEAU	TAUX	1 975 547,02 €	15%	45%	0%	300 000 €	881 347,00 €
	MONTANT		300 000 €	881 347 €	0 €		
TRANSFERT	TAUX	135 194,39 €	25%	0%	0%	33 799 €	0,00 €
	MONTANT		33 799 €	0 €	0 €		
STEP + ACHAT TERRAIN	TAUX	519 896,06 €	25%	50%	0%	129 974 €	260 000,00 €
	MONTANT		129 974 €	260 000 €	0 €		
TOTAL		2 630 637,47 €				463 773,00 €	1 141 347,00 €

Enveloppe financière	2 630 637 €
Subventions	1 605 120 €
Taxes (PFAC 800 € / branchement)	173 600 €
Fond de concours LANQUAIS - VARENNES	129 460 €
Reste à financer	722 457 €

> ASSAINISSEMENT

> particulier a à sa charge :

> *L'ensemble des travaux de raccordement en domaine privé*

> *La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)*

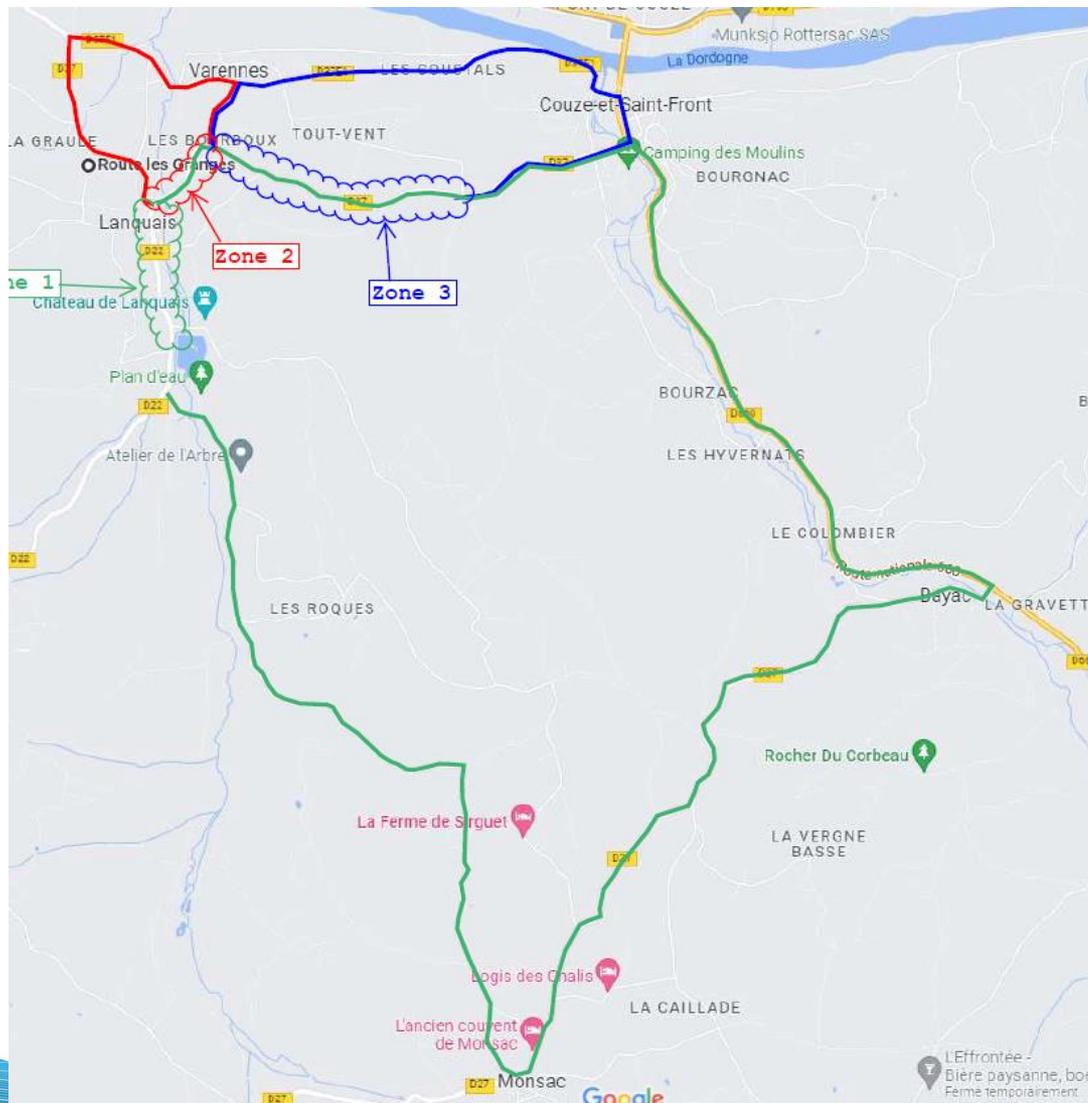
- *800 € pour les immeubles existants lors de la mise en place du réseau*
- *2000 € pour les immeubles neufs se raccordant postérieurement au réseau d'assainissement*

> *La Redevance Annuelle : (entre 290 € et 345 € pour des abonnés dont la consommation est comprise entre 90 et 120 m³/J)*

- *Part fixe : 112,40 €*
- *Part variable 1,405 € / m³*
- *Part AEAG : 0,25 € / m³*
- *TVA : 10 %*

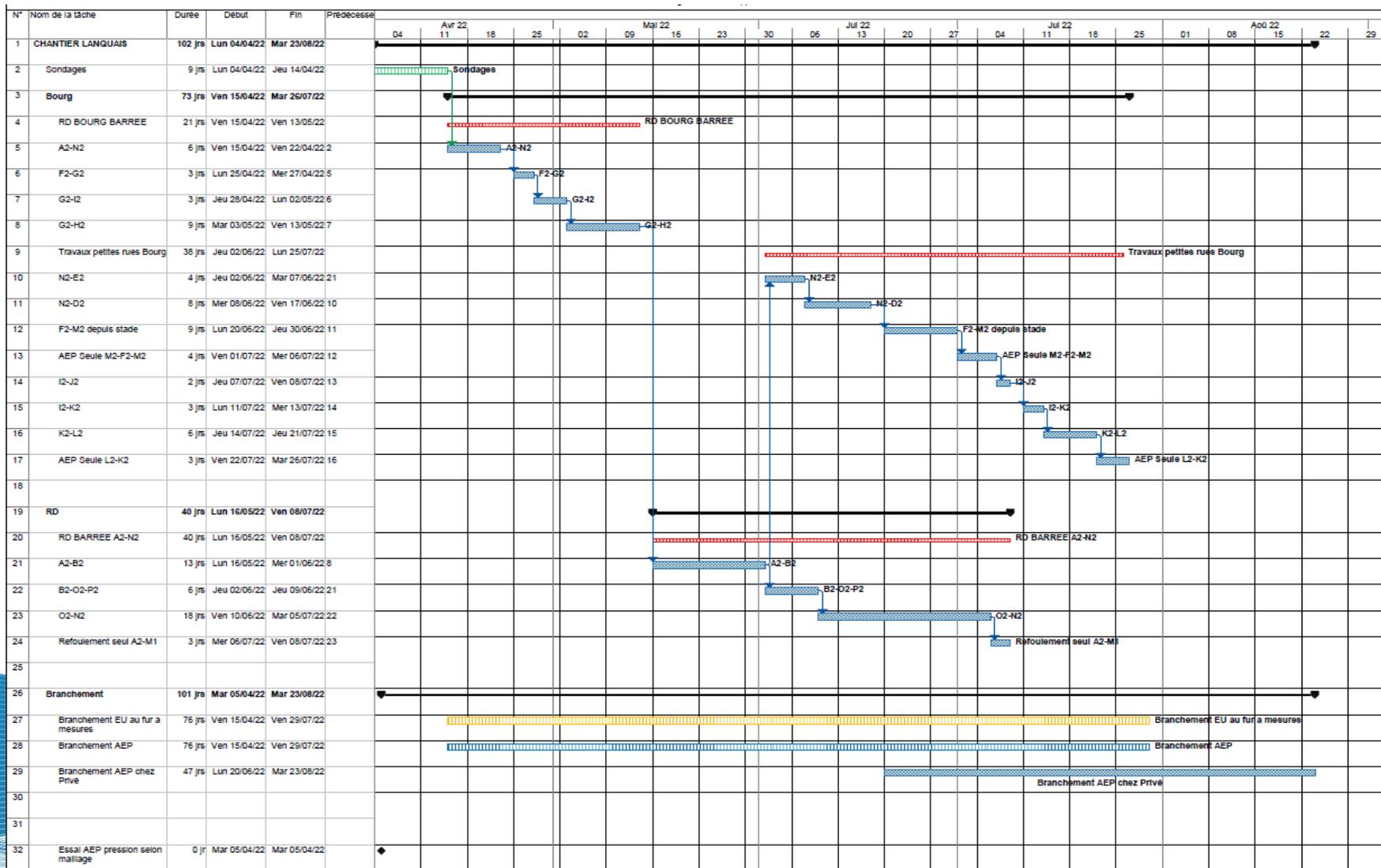
> *Tous les abonnés raccordables au réseau d'assainissement sont redevables dès la mise en service du réseau*

> PLAN DE DEVIATION





> **Septembre 2022 à Février 2023**



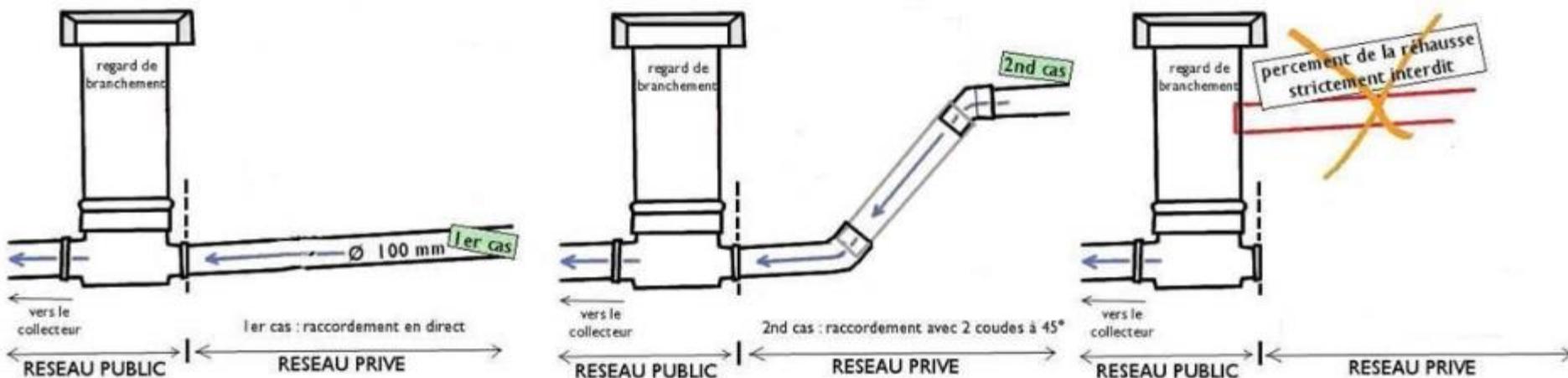
- > PAS DE RACCORDEMENTS SUR LA BOITE DE BRANCHEMENT AVANT LA FIN DES TRAVAUX ET RECEPTION D'INFORMATION DE LA MAIRIE PAR COURRIER
- > RACCORDEMENT SUR LA BOITE EDE BRANCHEMENT AU FILS D'EAU SUR AMORCE



PAS DE PERCEMENT DE LA BOITE DE BRANCHEMENT

+ VEILLER A NE PAS DESTABILISER LA BOITE DE BRANCHEMENT LORS DU RACCORDEMENT

RACCORDEMENT SUR LE REGARD DE BRANCHEMENT



> ASSAINISSEMENT

> Les entreprises seront présentes sur site :

> **Mercredi 22 Juin de 9H à 12H00**

> Départementale

> Bourg Lanquais

> **Jeudi 30 Juin de 9H à 12H30**

> Côte de la fillette

> Rue du Couvent

> Les Bourboux

> **Jeudi 30 Juin de 14H30 à 17H30**

> Les Bourboux

Communauté des Communes BASTIDES DORDOGNE PERIGORD

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LANQUAIS ET VARENNES

IMPLANTATION DES TABOURETS DE BRANCHEMENTS

COORDONNEES du PROPRIETAIRE / BRANCHEMENT

Nom, prénom	
Adresse	
Référence cadastrale (N° / Section)	
N° de téléphone (facultatif)	

IMPLANTATION SOUHAITE DU FUTUR TABOURET DE BRANCHEMENT (BOITE DE BRANCHEMENT)

A dessiner ci-dessous : habitation, voirie, dispositif d'assainissement actuel avec tuyaux d'évacuation, **position du tabouret souhaitée** (en limite de domaine public)

NB : la position du tabouret peut être matérialisée sur le terrain par vos soins (piquet, marqueur)

MERCI DE REMPLIR ET DE REMETTRE CE DOCUMENT AVANT LE MARDI 21 JUIN 2022 EN MAIRIE DE VARENNES

Les entreprises seront présentes sur site pour le piquetage des branchements :
Mercredi 22 Juin 2022 de 9H à 12H00.
Autres dates à définir

En cas d'impossibilité d'être présent ce jour et en cas de besoin de renseignements technique, merci d'indiquer votre numéro de téléphone :

Fait à, Le,
Le propriétaire,

> EAU POTABLE

> Les entreprises seront présentes sur site :

> **Mercredi 22 Juin de 14H à 18H00**

> Départementale

> Bourg Lanquais

> **Jeudi 30 Juin de 9H à 12H30**

> Côte de la fillette

> Rue du Couvent

> Les Bourboux

> **Jeudi 30 Juin de 14H30 à 17H30**

> Les Bourboux



Communes de LANQUAIS & VARENNES

Renouvellement de branchements d'adduction d'eau potable en domaine privé

La Régie Des Eaux de Dordogne (RDE24) a programmé le renouvellement du réseau d'eau potable sur votre secteur.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu des opérations de renouvellement de branchement d'adduction d'eau potable, avec mise en domaine public des compteurs, pouvant demander à l'entreprise réalisant les travaux d'intervenir à l'intérieur des propriétés et/ou des habitations (raccordement du nouveau branchement sur les installations privées...).

Cette intervention a pour objectif de renouveler la partie du branchement qui était jusque-là « avant compteur ». Vous bénéficierez, ainsi d'un branchement neuf jusqu'au raccordement de votre ancien compteur sur votre partie privée qui vous sera rétrocédé à la fin des travaux.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer ci-dessous si vous permettez une intervention sur votre propriété (du domaine public jusqu'au compteur) de l'entreprise réalisant les travaux (cochez la case correspondante).

Si toutefois, vous refusez cette intervention, le compteur sera déplacé en domaine public. La conduite entre le nouveau compteur et l'ancien compteur restera en l'état et vous sera rétrocédée ainsi.

COORDONNEES du PROPRIETAIRE / BRANCHEMENT	
Nom, prénom	
Adresse	
Référence cadastrale (N° / Section)	
N° de téléphone (facultatif)	

Veillez indiquer ci-dessous si vous permettez une intervention sur vos installations privées de l'entreprise réalisant les travaux (cochez la case correspondante) :

Accepte l'intervention

Refuse l'intervention

Fait à _____ le _____
Le propriétaire,

Merci de votre attention

Samuel BERTIN – Chargé d'affaires